

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 18/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, Mme Stella BERNE, Mme Isabelle CHARLIOT, M. Thierry CHATAGNON, M. Rémy DIAT, M. Aymeric DUBOEUF, M. Rémy GRANGE, M. Stéphane LAURENT, Mme Nadine MEJEAN, M. Noël RAZZAUTI, Mme Céline SERVOS, M. Eric SOUBEYRAND, Mme Florence TIXIER DESVERNAY, M. Loïc VIAL.

Absent: M. Florian GAREL

Procuration : M. Florian GAREL donne procuration à M. Jérôme BRUEL.

1. MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

▪ **Election du maire :**

Le maire sortant donne la présidence à M. Noël RAZZAUTI, le doyen.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
nombre de bulletins	15		
bulletins blancs ou nuls	1		
suffrages exprimés	14		
majorité absolue	8		

Ont obtenu :

- Jérôme BRUEL : 14 voix

M. Jérôme BRUEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

▪ **Création de postes d'adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

▪ **Election des adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
nombre de bulletins	15		
bulletins blancs ou nuls	1		
suffrages exprimés	14		
majorité absolue	8		

Ont obtenu :

- Mme Nadine MEJEAN : 14 voix

Mme Nadine MEJEAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **première adjointe** au maire.

- **Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
nombre de bulletins	15		
bulletins blancs ou nuls	2		
suffrages exprimés	13		
majorité absolue	7		

A obtenu :

- M. Rémy DIAT : 13 voix

M. Rémy DIAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **deuxième adjoint** au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
nombre de bulletins	15		
bulletins blancs ou nuls	1		
suffrages exprimés	14		
majorité absolue	8		

A obtenu :

- M. Eric SOUBEYRAND : 14 voix

M. Eric SOUBEYRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **troisième adjoint** au maire.

- Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin	2 ^{ème} tour de scrutin	3 ^{ème} tour de scrutin
nombre de bulletins	15		
bulletins blancs ou nuls	0		
suffrages exprimés	15		
majorité absolue	8		

Ont obtenu :

- M. Aymeric DUBOEUF : 15 voix

M. Aymeric DUBOEUF ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **quatrième adjoint** au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

▪ **Désignation des conseillers communautaires :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la désignation de deux conseillers communautaires:

DESIGNE :

- 1. M BRUEL Jérôme , Maire**
- 2. Mme MEJEAN Nadine , 1^{ère} adjointe, conseillère communautaire suppléante**

Prochain Conseil Municipal vendredi 12 juin à) 19h30